



RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS DE CERTAINS  
EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DES HÔPITAUX DU N.-B.

# INFO-RETRAITE

PRINTEMPS 2019

VOLUME 4



**1** VOTRE ÉTAT DES  
PRESTATIONS DE RETRAITE  
DE L'EMPLOYÉ(E)

CALCULEZ VOTRE  
PROPRE ESTIMATION  
DE LA PENSION EN LIGNE

**2** RAPPEL AU SUJET DE  
L'ENTENTE DE TRANSFERT

MODIFICATION DES  
DOCUMENTS CONSTITUTIFS

SURVOL DU RRP DE CES

**3-4**

RAPPORT SUR  
LES PLACEMENTS

**5** ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

CONSEILS POUR  
LES RETRAITÉS

## COORDONNÉES

ISBN 978-1-4605-1386-6

Conseil des fiduciaires du RRP de CES  
a/s de Vestcor  
C.P. 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

1-800-561-4012 (sans frais)  
506-453-2296 (Fredericton)

[info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org)

# VOTRE ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ(E)

Surveillez votre boîte aux lettres pour votre état des prestations de retraite de l'employé(e), que vous recevrez cet été. Cet état vous donnera les montants de la pension en vigueur en date du 31 décembre 2018.

Voulez-vous de l'aide pour vous y retrouver? Le guide Pour bien comprendre l'état des prestations de retraite de l'employé(e) sera joint à votre état. Ce guide est également accessible à partir de la page [www.vestcor.org/ces](http://www.vestcor.org/ces), sous « Livrets ».



## CALCULEZ VOTRE PROPRE ESTIMATION DE LA PENSION EN LIGNE

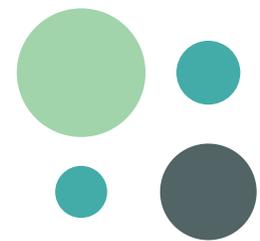
Saviez-vous que vous pouvez obtenir rapidement une estimation du montant de votre future pension mensuelle grâce au calculateur d'estimation de la pension en ligne de Vestcor? Vous pouvez aussi calculer autant d'estimations que vous le voulez sans avoir à remplir et retourner de formulaire, et les résultats sont instantanés. Vous voulez savoir à combien s'élèvera votre pension quand vous aurez 55, 60 ou 65 ans? Vous pouvez faire ces trois calculs et bien d'autres en quelques minutes.

Assurez-vous d'avoir avec vous votre état des prestations de retraite (voir la section précédente). Il contient des renseignements nécessaires aux calculs.

Si vous avez besoin d'aide pour vous servir du calculateur, vous pouvez visionner un tutoriel vidéo facile à suivre sur le site Web de Vestcor. Cette courte vidéo explique comment utiliser le calculateur étape par étape. Rendez-vous au [www.vestcor.org/calculateurs](http://www.vestcor.org/calculateurs).

Vous prenez votre retraite d'ici un an? Remplissez un formulaire officiel d'estimation de la pension accessible à partir de la page [www.vestcor.org/ces](http://www.vestcor.org/ces), sous « Formulaires de demande ».

Date de début de la pension	Service avant le 1 jan. 2012	Facteur de réduction pour retraite anticipée
1 août 2018	Service avant le 1 jan. 2012	0,00 %
65 ans, 0 mois	Service après le 30 juin 2012	0,00 %



**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** Ce bulletin est publié au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et vise à fournir de l'information au sujet du Régime. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

# RAPPEL AU SUJET DE L'ENTENTE DE TRANSFERT

Nous tenons à vous rappeler que si vous cotisez actuellement au RRP de CES et que vous avez par le passé cotisé soit au Régime de pension des employés à temps partiel et saisonniers du gouvernement du Nouveau-Brunswick, soit au Régime de retraite des employés du syndicat des employés des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick (le Régime du syndicat du N.-B.), vous pouvez encore transférer ces cotisations au RRP de CES. Le transfert de ces cotisations antérieures vous permettra d'obtenir plus d'années de service aux fins de calcul de votre prestation de pension selon les règles du RRP de CES à votre retraite.

Si vous souhaitez savoir comment vos cotisations antérieures au Régime de pension des employés à temps partiel et saisonniers du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou au Régime du syndicat du N.-B. peuvent augmenter la prestation de pension du RRP de CES, veuillez remplir le formulaire « Demande de participation entente réciproque de transfert CES – Régime à temps partiel » ou « Demande de participation entente réciproque de transfert du Régime du syndicat du N.-B. – RRP de CES » que vous trouverez sur le site Web [www.vestcor.org/ces](http://www.vestcor.org/ces). Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'équipe des Services aux membres par téléphone en composant le 1-800-561-4012.



## MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension (LPP)* du Nouveau-Brunswick prévoit que les participants doivent être informés de toute modification apportée au Régime. Le conseil des fiduciaires veut donc vous informer que l'Énoncé des politiques de placement a été actualisé pour appliquer les changements apportés à la composition de l'actif, de même que des modifications d'ordre « administratif ». Ces modifications ont été déposées auprès de la surintendante des pensions le 26 octobre 2018.

Le texte du régime a été modifié afin de consigner le rajustement au coût de la vie (RCV, également appelé « indexation »), accordé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La modification a été déposée auprès de la surintendante des pensions le 12 février 2019.

Les versions révisées de l'Énoncé des politiques de placement et du texte du Régime de CES peuvent être consultées sur le site Web suivant : [www.vestcor.org/ces](http://www.vestcor.org/ces).

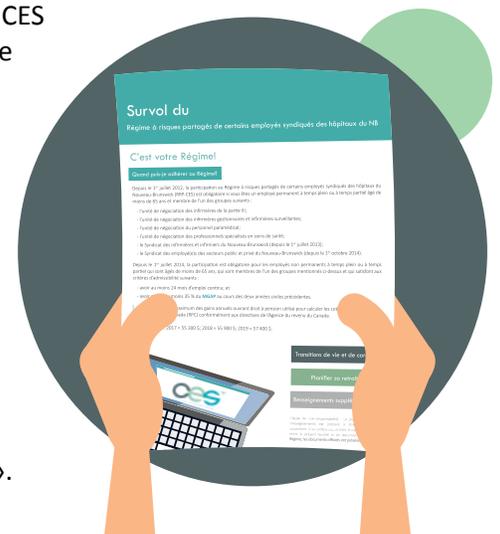
## SURVOL DU RRP DE CES

Vous croyez qu'un document simplifié expliquant les notions de base du RRP de CES vous serait utile? Bonne nouvelle! La version à jour du document Survol du RRP de CES saura répondre à vos besoins.

Conçu pour les nouveaux participants ou pour les participants qui veulent se rafraîchir la mémoire, ce document offre un aperçu court, mais complet de plusieurs éléments importants du RRP de CES.

Vous voulez connaître le montant de vos cotisations au Régime? Vous vous demandez comment vos prestations de pension sont calculées? Vous aimeriez connaître l'influence de vos transitions de vie sur votre pension? Tout est dans le survol!

Ce document est accessible à partir de la page [www.vestcor.org/ces](http://www.vestcor.org/ces) sous « Livrets ».



## UN APERÇU DE L'ÉTAT DE VOTRE RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIFS DE PLACEMENTS  
2,144 MILLIARDS DE DOLLARS

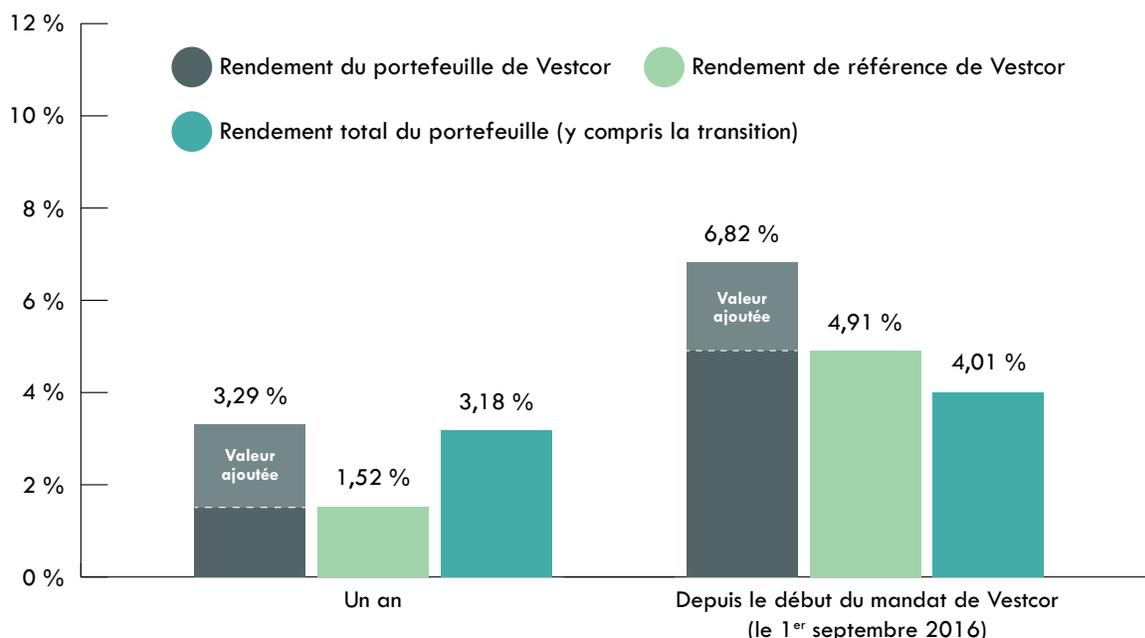
RENDEMENT BRUT DES PLACEMENTS EN 2018  
3,18 %

L'année 2018 s'est achevée dans l'incertitude sur les marchés financiers mondiaux. Les marchés ont considérablement fluctué, les marchés des actions enregistrant une baisse vers la fin de l'année. Malgré cela, le rendement annuel brut du RRP de CES au 31 décembre 2018 a été positif, s'élevant à 3,18 %.

Nous sommes heureux d'annoncer que notre programme de placements a permis d'obtenir un rendement positif dans un environnement où le rendement annuel de nombreux autres fonds de pension a été négatif<sup>1</sup>. Le taux de rendement de 3,18 % est calculé en fonction du total des éléments d'actif du fonds de pension, y compris une petite partie qui était gérée par d'autres gestionnaires de placement, mais qui a depuis été transférée à Vestcor. Le taux de rendement des actifs gérés par Vestcor uniquement s'élevait à 3,29 %.

Comme il est mentionné dans les bulletins précédents, tous les éléments d'actif du Régime gérés par d'autres gestionnaires de placement ont été transférés à Vestcor au cours de la dernière année. La transition a été réalisée récemment, et tous les éléments d'actif sont maintenant gérés par Vestcor.

Vous trouverez ci-dessous une illustration de ces rendements, aussi appelés rendements nominaux.



Le rendement de 2018 porte le total du rendement annualisé du fonds de pension sur une période de quatre ans jusqu'au 31 décembre 2018 à environ 5,66 % et le rendement annualisé sur une période de dix ans à 8,33 %. Ces deux rendements à long terme sont supérieurs au taux d'actualisation à long terme de 4,75 % fixé par l'actuaire indépendant du Régime.

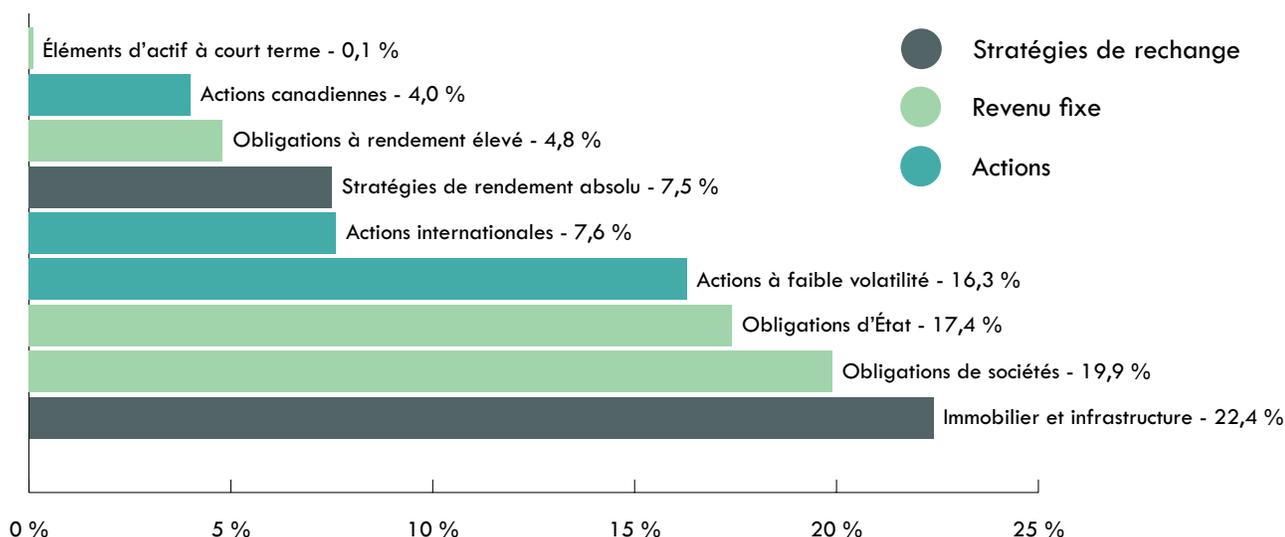
La « valeur ajoutée » présentée dans le graphique correspond au rendement obtenu dépassant l'objectif de la politique de placement du RRP de CES grâce à l'expertise ou à la « gestion active » de Vestcor. La gestion active a produit un rendement à valeur ajoutée au fonds de pension de 1,77 % pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 et de 1,91 % depuis l'établissement de la relation avec Vestcor en 2016.

<sup>1</sup> Selon les Services aux investisseurs et de trésorerie de la RBC, les régimes canadiens de pension à prestations déterminées ont obtenu un rendement annuel médian de -0,7 % pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2018.

## ÉLÉMENTS D'ACTIF DU FONDS DE PENSION

La juste valeur des actifs de placement du RRP de CES au 31 décembre 2018 s'établissait à 2,144 milliards de dollars, en hausse de 78 millions de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2017.

La composition de l'actif, qui représente la répartition des placements du fonds, est illustrée ci-dessous.



## INSTANTANÉ DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Comme il a été mentionné, en 2018, le rendement de la plupart des marchés boursiers mondiaux était négatif bien que le marché américain, stimulé par des gains en opération de change résultant de la baisse du dollar canadien, ait obtenu un rendement de 4 %. Les contributions positives des instruments à revenu fixe et placements non traditionnels ont plus que compensé les résultats négatifs du marché des actions. Les perspectives géopolitiques mondiales restent mitigées en raison de l'incertitude qui continue de planer sur les négociations sur le Brexit, des relations commerciales entre la Chine et les États-Unis et des divers événements politiques dans le monde qui continuent à peser sur les investisseurs.

Pour plus de renseignements, y compris un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à l'adresse [www.vestcor.org/misesajourдумarche](http://www.vestcor.org/misesajourдумarche).

### DÉFINITIONS UTILES

**Rendement brut des placements :** Le rendement avant déduction faite des frais, par exemple, les frais de gestion des placements.

**Rendements nominaux :** Le taux de rendement sans le rajustement pour l'inflation.

**Taux d'actualisation :** Fixé par l'actuaire indépendant du Régime, le taux d'actualisation est le taux hypothétique de rendement des placements (à l'exclusion des frais et des marges de garantie) que le fonds de pension peut obtenir à long terme de façon conservatrice compte tenu de la politique de placement actuelle.

**Juste valeur :** La valeur d'un actif (ou d'un passif) en fonction du marché sur lequel les fonds sont négociés à la date indiquée.

**Marchés boursiers mondiaux :** Les marchés sur lesquels sont négociés les titres de capitaux propres, également appelés marchés des valeurs mobilières.

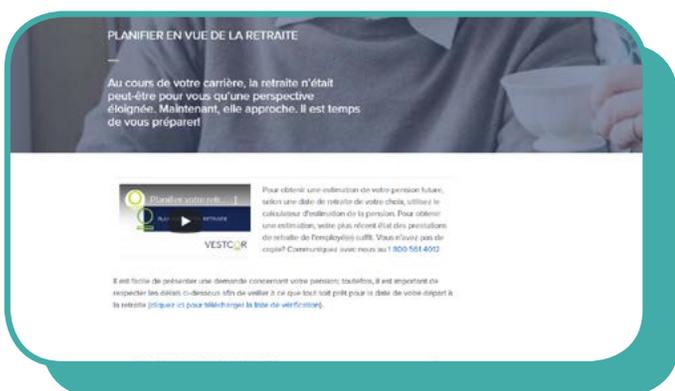
# ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

Vous êtes-vous déjà demandé quelles seront les répercussions de vos transitions de vie sur votre pension? Sur son site Web, Vestcor a ajouté une section pour vous aider à trouver facilement réponse à vos questions.

Cette nouvelle section s'intitule Événements de la vie, et vous pouvez y naviguer en fonction de l'étape à laquelle vous en êtes dans votre vie. Elle se divise en différentes sous-sections :

- **Bienvenue au régime**
- **Retour d'un congé**
- **Mettre fin à une relation conjugale**
- **Quitter votre emploi**
- **Planifier en vue de la retraite**
- **Bienvenue à la retraite**
- **Décès d'un participant**

Rendez-vous au [www.vestcor.org/evenements-de-la-vie](http://www.vestcor.org/evenements-de-la-vie) pour découvrir cette nouvelle section.



## CONSEILS POUR LES RETRAITÉS



### MISE À JOUR DE VOS RENSEIGNEMENTS

- Vous déménagez bientôt? Vous pouvez communiquer votre nouvelle adresse à Vestcor en remplissant le formulaire de changement d'adresse : [www.vestcor.org/adresse](http://www.vestcor.org/adresse). Si vous préférez, vous pouvez communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012.
- Si vous deviez de l'argent au cours des dernières années après avoir produit votre déclaration de revenus, vous pourriez envisager d'accroître le montant d'impôt à retenir sur le montant mensuel de votre pension. Ainsi, vous pourriez réduire le montant dû lorsque vous produirez votre prochaine déclaration de revenus. Pour ce faire, remplissez le formulaire de demande de retenue d'impôt : [www.vestcor.org/impot](http://www.vestcor.org/impot).
- Vous avez ouvert un nouveau compte bancaire? Vous pouvez communiquer vos nouveaux renseignements bancaires à Vestcor en remplissant le formulaire suivant : [www.vestcor.org/depot](http://www.vestcor.org/depot). Vous pouvez aussi communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012. Gardez votre ancien compte ouvert jusqu'à ce qu'un paiement ait été déposé dans votre nouveau compte.